



Comptes de l'État 2022

Communiqué de presse
29 mars 2023

À la suite de la présentation des comptes 2022, la FEDE attend du Conseil d'État des mesures immédiates pour le HFR, pour l'école inclusive et pour les professions pénibles, les résultats positifs successifs attestant que l'Etat a les moyens de faire plus dans ces secteurs. En effet, cet exercice 2022 a permis la constitution ou le réapprovisionnement de réserves pour un montant total de 160 millions.

Les exercices positifs s'enchaînent pour les comptes de l'Etat alors que les budgets sont systématiquement pessimistes. Le HFR, de son côté, a présenté un budget 2023 rouge vif démontrant que l'Etat ne met pas sa part dans le financement des prestations d'intérêt général. Par ailleurs, l'Association des soins infirmiers (ASI) Fribourg demande depuis 2 ans une augmentation des places en crèche pour le personnel médico-soignant ainsi qu'une extension des horaires des crèches. Ce moyen, pourtant simple, permettrait de maintenir en poste le personnel formé. Une augmentation de la dotation en personnel doit aussi être une priorité pour le Conseil d'Etat, le personnel travaillant à flux tendu et ce, déjà avant la crise du Covid. L'incertitude financière qui pèse sur le HFR a également un impact négatif sur la confiance au sein du personnel. A quoi sert-il d'effectuer son travail au plus près de sa conscience si faute de moyens humains suffisants, la mission ne peut être remplie ? C'est la question que se pose régulièrement le personnel infirmier. Pour la FEDE, les quelques 35 millions prévus pour les coûts additionnels de l'activité hospitalière et l'assainissement financier à venir de l'HFR ne constituent pas, à cet égard, des mesures suffisantes. Le résultat des comptes démontre que l'État peut faire plus pour le secteur des soins.

Du côté des écoles aussi, une meilleure dotation dans les classes est attendue. La presse s'est faite l'écho des difficultés liées à l'école inclusive. Les enseignant-e-s ne peuvent gérer seul-e-s une classe de plus de 20 élèves comportant de surcroît un ou plusieurs élèves présentant des difficultés importantes, que ce soit d'apprentissage ou cognitives. Chaque élève mérite un enseignement qui le porte vers l'acquisition de nouvelles compétences et pour cela, il faut un encadrement adéquat, qui fait cruellement défaut. Il est de ce fait urgent de former davantage d'enseignant-e-s et d'enseignant-e-s spécialisé-e-s. L'Etat doit se donner les moyens d'une politique d'inclusivité ambitieuse.

Enfin, lors de la réforme du plan de la CPPEF, le Conseil d'Etat s'était engagé à traiter rapidement la situation des professions pénibles. La FEDE attend encore et toujours la création d'un groupe de travail pour traiter des conditions de retraite pour ces métiers (cantonniers, par exemple). Elle demande au Conseil d'Etat d'agir rapidement pour une mise en œuvre l'an prochain encore.

Contact : Sophie Tritten, Suppléante du Président de la FEDE, 079 704 73 63